

REPUBLIQUE DU CONGO.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-131 BIS DU 11 MAI 1993
/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.
Portant inscription au tableau d'avancement
au titre des années 1983, 1985, 1987, 1989 et
1991 de Monsieur MBIBI David, Ingénieur des ca-
dres de 1^{re} catégorie A, hiérarchie I des servi-
ces techniques (Eaux et Forêts).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VIS/LS :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut Géné-
ral de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 60/90/FP du 03 Mars 1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des services techniques ;

Vu le décret n° 65/170/FP.BE du 25 Juin 1965 réglant l'avance-
ment des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires de la République du Congo ;

Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situa-
tions administratives des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 90/72 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des ef-
fets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

Vu le décret n° 92/975 du 05 Décembre 1992 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 92/978 du 25 décembre 1992 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 92/979 du 25 décembre 1992 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

Vu les Procès-verbaux des Commissions administratives Paritaires
réunies à Brazzaville en date du 28 Juin 1990 et du 21 décembre 1992 ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- Monsieur MBIBI David, Ingénieur de 4e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (Eaux et Forêts) en service à la Société Industrielle de Bois de Mossendjo (SIBOM), est inscrit au tableau d'avancement des années 1983, 1985, 1987, 1989 et 1991 ^{respectivement} pour les 5e, 6e, 7e, 8e et 9e échelons de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 11 Mai 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,


Jean Prosper KOYIC.


Claude Antoine DA COSTA.

AFFILIATIONS :

JCRC..... 2
SGG/BC..... 2
DGFP/DGCA..... 2
DGB..... 2
DGCF..... 2
IEF/CAB..... 2
EGEF/SAD..... 2
DAF/SAP..... 1/2
DOSSIER (DGFP). 2
INTERESSE..... 2/24

